

16 février 2021 – February 16th, 2021

Bulletin # 9 – 2021 : Message de la SAAQ – Dimension du terrain pour la formation pratique en circuit fermé

Le présent bulletin s'inscrit en complément au [Bulletin # 20 – 2020](#), publié le 20 avril 2020 à l'égard de la dimension du terrain utilisé pour la partie du *Programme d'éducation à la sécurité routière – Conduire une moto*, effectuée en circuit fermé.

En raison des réserves exprimées auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) quant aux enjeux inhérents au retrait de la norme portant sur la dimension de ces terrains, la SAAQ a entrepris des travaux afin d'analyser certains aspects.

En conséquence, les dérogations émises par la SAAQ pour la saison 2020 seront maintenues pour la saison 2021, et ce, dans la mesure où aucun changement n'a été apporté aux terrains pour lesquels les dérogations ont été accordées.

Par ailleurs, si une nouvelle dérogation était souhaitée pour 2021, vous devez procéder comme par les années passées et faire parvenir vos demandes à l'Association québécoise des transports (AQTr), qui les acheminera pour considération à la SAAQ.

News Bulletin # 9 – 2021: Message from the SAAQ – Field Size for Closed Track Practical Courses

This news bulletin complements [Bulletin # 20 - 2020](#), published on April 20th, 2020 with regard to the size of the field used for the closed track portion of the *Road Safety Education Program - Operating a Motorcycle*.

Due to the reservations expressed to the Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) regarding the issues inherent to the withdrawal of the standards regarding the size of these fields, the SAAQ has undertaken work to analyze certain aspects.

Consequently, the exemptions issued by the SAAQ for the 2020 season will be maintained for the 2021 season, as long as no changes have been made to the fields for which the exemptions were granted.

However, if a new exemption is requested for 2021, you must proceed as in previous years and send your exemption request to the Association québécoise des transports (AQTr), which will forward it to the SAAQ for consideration.